

**Modèle**  
**Convention de compte Prorata**

# Convention de Compte Prorata

**Projet :**

XXXXXXXXXXXXXX  
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Suivi des mises à jour				
Indice	Date	Rédacteur	Vérificateur	Description

Maitre d'ouvrage :	XXXXXXXXXXXXXXXXX Représentée par son MOD XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
--------------------	---

**SOMMAIRE :**

<b>1. PRESENTATION GENEALE DE L'ORGANISATION DES DEPENSES D'INTERET COMMUN NECESSAIRES POUR LES TRAVAUX.</b>	<b>3</b>
<b>1.1. GESTION DU COMPTE DES DEPENSES COMMUNES (COMPTE PRORATA) :</b>	<b>3</b>
<b>2. DEPENSES D'EQUIPEMENT (INSTALLATION/REPLI)</b>	<b>4</b>
<b>2.1. PRESTATIONS D'INTERET COMMUN</b>	<b>4</b>
2.1.1. PRESTATIONS EXTERIEURES AU BATIMENT	4
2.1.2. MISE HORS D'EAU ET EVACUATION DES EAUX PLUVIALES	5
<b>3. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6</b>
<b>3.1. PRESTATIONS D'INTERET COMMUN</b>	<b>6</b>
<b>3.2. DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>6</b>
3.2.1. CONTAINERS DE TRI SELECTIF DES DECHETS	6
3.2.2. EVACUATION DES DECHETS DE CHANTIER	6
3.2.3. NETTOYAGE INTERIEUR DU CHANTIER	6
3.2.4. NETTOYAGE DES ABORDS ET DES ACCES DU CHANTIER	6
3.2.5. AUTRES DEPENSES	6

**1. PRESENTATION GENERALE DE L'ORGANISATION DES DEPENSES D'INTERET  
COMMUN NECESSAIRES POUR LES TRAVAUX.**

**1.1. GESTION DU COMPTE DES DEPENSES COMMUNES (COMPTE PRORATA) :**

Les dépenses d'intérêt commun lorsqu'elles sont imputées à un lot déterminé, sont mises à la charge de l'entreprise titulaire de ce lot.

Dans le cas où une dépense d'intérêt commun ne peut être imputée à un entrepreneur déterminé, elle est portée au débit du compte prorata.

Toute entreprise titulaire d'un marché de travaux auquel est joint le présent document, aura obligation d'adhérer à la présente Convention de gestion des Dépenses communes de chantier et de participer à la prise en charge des frais, dans le cadre du compte prorata, pendant toute la durée de ses travaux.

L'affectation ou la répartition des dépenses d'intérêt commun est différente selon qu'il s'agit de dépenses d'équipements ou de fonctionnement.

Toute entreprise titulaire d'un marché de travaux dans le cadre de ce chantier réalisant une prestation au titre du compte prorata fera l'avance des frais qu'elle est autorisée à répercuter au compte prorata. Faute de précision, ou pour les dépenses imprévues, le Pilote désignera l'entreprise qui fera cette avance.

<b>2. DEPENSES D'EQUIPEMENT (INSTALLATION/REPLI)</b>		
<b>2.1. PRESTATIONS D'INTERET COMMUN</b>	<b>réalisée par</b>	<b>aux frais de</b>
<i>2.1.1. PRESTATIONS EXTERIEURES AU BATIMENT</i>		
<b>2.1.1.1. Branchements provisoires d'eau</b>		
Travaux de réseaux et frais de branchement depuis le réseau existant (y compris le ou les compteurs) pour alimenter la base vie et le chantier. Dépose et évacuation en fin de chantier	<b>Entreprise</b>	<b>Compte Prorata</b>
<b>2.1.1.2. Branchements provisoires d'électricité</b>		
Travaux de poste provisoire et frais de branchement depuis le réseau STEG (y compris le ou les compteurs). Dépose et évacuation en fin de chantier.	<b>Entreprise</b>	<b>Compte Prorata</b>
<b>2.1.1.3. Branchements provisoires d'égout</b>		
Travaux de réseaux et frais de branchement depuis le réseau existant pour alimenter la base vie en tenant compte des aménagements d'hygiène nécessaires. En cas de nécessité de relevage, création d'une fosse et installation de relevage y compris raccords. Dépose et évacuation en fin de chantier.	<b>Entreprises de Génie Civil</b>	<b>Compte Prorata</b>
<b>2.1.1.4. Panneaux de chantier</b>		
Ensemble de panneaux de chantier (fourniture, mise en place suivant charte graphique du MOA, enlèvement en fin de chantier, y compris toute sujétion de dépose, évacuation et remise en état des zones), selon la réglementation, pour : le permis de construire, coordonnées des intervenants, signalétique interne du chantier, panneaux réglementaires (danger, interdiction d'entrée), etc. Cette prestation intègre les éclairages des panneaux et leurs raccords électriques sur le tableau y compris déplacements éventuels.	<b>Entreprises de Génie Civil</b>	<b>Compte Prorata</b>
Complément au panneau de chantier suite à la désignation des lots de CET et CES	<b>Entreprises de Génie Civil</b>	<b>Compte prorata</b>
Adaptations, adjonctions, déplacements, modifications et maintenance des panneaux de chantier.	<b>Entreprises de Génie Civil</b>	<b>Compte prorata</b>
Récupération et évacuation des eaux pluviales de cantonnements par mise en place de descentes jusqu'au réseau extérieur, y compris raccordement correspondant.	<b>Entreprises de Génie Civil</b>	<b>Compte Prorata</b>
Concernant les installations électriques depuis le poste provisoire, l'entreprise doit les essais, la mise en service et le rapport de contrôle périodique des installations.	<b>Entreprises de Génie Civil</b>	<b>Compte Prorata</b>
Installation, l'entretien et le dépannage de groupe électrogènes.	<b>Entreprises de Génie Civil</b>	<b>Entreprises de Génie Civil</b>
Maintenance des installations eau, électricité	<b>Entreprises de Génie Civil</b>	<b>Compte Prorata</b>

<b>2.1.1.5. Poste de lavage pour véhicules et Gardiennage</b>		
Poste de nettoyage de roues des véhicules de chantier, près de la sortie du chantier par nettoyeur haute pression.	<b>Entreprises de Génie Civil</b>	<b>Compte Prorata</b>
Mise en place du gardiennage	<b>Entreprises de Génie Civil</b>	<b>Compte Prorata</b>
<b>2.1.2. MISE HORS D'EAU ET EVACUATION DES EAUX PLUVIALES</b>		
<b>DISPOSITIF COMMUN DE SECURITE SUR LE CHANTIER</b>		
Les entreprises titulaires des lots Génie Civil fournissent et mettent en place dans les zones qui les concernent au fur et à mesure de l'avancement des travaux les dispositifs de sécurité du chantier à savoir : protection des ouvertures extérieures, etc.	<b>Entreprises de Génie Civil</b>	<b>Entreprises de Génie Civil</b>
Les dispositifs de sécurité mis en place par un entrepreneur pour son intervention personnelle ne peuvent être déplacés ou modifiés que par ce dernier.	<b>Lots concernés</b>	<b>Lots concernés</b>
<b>REPLI DES EQUIPEMENTS PROVISOIRES</b>		
Travaux nécessaires à la libération complète de l'espace occupé par les équipements en question.	<b>Lot chargé de leur réalisation</b>	<b>Lot chargé de leur réalisation</b>
<b>MAINTENANCE, ENTRETIEN, REPARATIONS</b>		
Le maintien en état de fonctionnement des installations électriques et d'eau par les entreprises de Génie Civil	<b>Entreprises de Génie Civil</b>	<b>Compte Prorata</b>
Vérification et remplacement dans la journée, des appareils électriques et sanitaires défectueux, lampes, fusibles, joints, etc.)	<b>Lots concernés</b>	<b>Lots concernés</b>
Chaque entreprise prend en charge les frais de réparation et de remplacement de fournitures et matériels mis en œuvre sur le chantier qu'elle a détériorés.	<b>Lots concernés</b>	<b>Lots concernés</b>
Chaque entreprise prend en charge les frais de protection de ses ouvrages jusqu'à la réception définitive de l'ouvrage. Ces frais comprennent la fourniture de la protection adéquate, sa mise en place, son entretien et sa dépose lors de la réception définitive.	<b>Lots concernés</b>	<b>Lots concernés</b>
Les frais de réparation et de remplacement de fournitures et matériels mises en œuvre et détériorés ou détournés dans les cas suivants : -L'auteur des dégradations ou détournements ne peut être découvert -La dégradation ou le détournement ne peut être imputé à une entreprise déterminée -La responsabilité de l'auteur, insolvable, n'est pas couverte par un tiers.	<b>Lots concernés</b>	<b>Compte Prorata</b>
Les entreprises restent responsables des dégâts et dysfonctionnements générés par leurs travaux sur les réseaux et ouvrages existants. Si aucun responsable n'est identifié le coût du préjudice est pris en charge par le compte prorata.	<b>Lots concernés</b>	<b>Compte prorata</b>

<b>3. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>3.1. PRESTATIONS D'INTERET COMMUN</b>	<b>réalisée par</b>	<b>aux frais de</b>
<i>3.1.1. DEPENSES DE CONSOMMATION</i>		
<b>3.1.1.1. Consommations d'eau, d'électricité</b>		
Consommations d'eau, d'électricité	<b>Compte prorata</b>	<b>Compte prorata</b>
Branchement et Consommations d'eau, d'électricité des bureaux du Maître d'Ouvrage et du Pilote	<b>Compte prorata</b>	<b>Compte prorata</b>
<b>3.2. DEPENSES D'EXPLOITATION</b>		
<i>3.2.1. CONTAINERS DE DECHETS</i>		
Mise à disposition, manutention de contenants (bennes/containers) et signalétique adaptée. Les bennes et containers destinés à recueillir les déchets seront clairement identifiés par un pictogramme représentant le type de déchets qui y sont collectés.	<b>Entreprises de Génie Civil</b>	<b>Compte prorata</b>
Mise en place de la signalétique par le responsable propreté de chaque lot.	<b>Compte prorata</b>	<b>Compte prorata</b>
Nettoyage et entretien régulier des zones de stockage des contenants à déchets.	<b>Compte prorata</b>	<b>Compte prorata</b>
L'entreprise titulaire du lot Logistique mettra en place en permanence un container à ordures ménagères à proximité du cantonnement.	<b>Compte prorata</b>	<b>Compte prorata</b>
<i>3.2.2. EVACUATION DES DECHETS DE CHANTIER</i>		
Transport des contenants (bennes/containers)	<b>Entreprises de Génie Civil</b>	<b>Compte prorata</b>
Elimination des déchets de chantier et traçabilité par bordereaux de suivi.	<b>Entreprises de Génie Civil</b>	<b>Compte prorata</b>
<i>3.2.3. NETTOYAGE INTERIEUR DU CHANTIER ET DES BUREAUX DE CHANTIER</i>		
Nettoyage intérieur du chantier	<b>Lots Concernés</b>	<b>Lots Concernés</b>
Nettoyage des bureaux du Maître d'Ouvrage et du Pilote	<b>Compte Prorata</b>	<b>Compte Prorata</b>
<i>3.2.4. NETTOYAGE DES ABORDS ET DES ACCES DU CHANTIER</i>		
Nettoyage des accès du chantier. Un relevé contradictoire de l'état des voiries, égouts, et bordures environnantes est établi, à l'initiative de l'entreprise titulaire du lot Génie Civil.	<b>Lot logistique</b>	<b>Lot logistique</b>
<i>3.2.5. AUTRES DEPENSES</i>		
Toute dépense autre qui serait portée expressément au débit du compte prorata, soit par les documents Marché, soit par décision du comité de contrôle du compte prorata.	<b>Entreprises de Génie Civil</b>	<b>Compte prorata</b>

**En cas de litige, seuls le Pilote et Le Maitre d'Ouvrage seront habilités à arbitrer et leurs décisions seront sans recours.**

Fait à ....., le .....

Soussigné précédé de la mention "Lu et Approuvé"

Soussigné précédé de la mention "Lu et Approuvé"

**Le Maitre d'Ouvrage**

**L'ENTREPRENEUR**

.....  
.....  
.....  
.....

.....  
.....  
.....  
.....